



TEMPS PARTIELS : NON A LA CIRCULAIRE DEPARTEMENTALE !

Les élus du personnel du SNUipp-FSU et du SE-Unsa se sont fortement opposés à la circulaire « temps partiel » proposée par l'administration. En effet, l'administration veut tout simplement interdire aux enseignants ayant demandé un temps partiel de postuler à la première phase du mouvement sur certains types de postes.

Jusqu'à présent, la demande de temps partiel n'avait pas d'incidence sur nos droits à participer au mouvement pour obtenir un poste à titre définitif ; les enseignants titulaires d'un poste jugé « incompatible » (par l'administration) avec le temps partiel avaient le choix entre reprendre à temps plein, ou exercer provisoirement sur un autre poste (sans perte du poste dont ils étaient titulaires).

Avec la nouvelle circulaire, le choix n'est plus laissé aux enseignants : vous devez avant le mouvement, soit renoncer à votre demande de temps partiel (forcément provisoire pour une année scolaire), soit renoncer à l'idée de postuler (à titre définitif) sur certains postes (que vous n'avez évidemment aucune garantie d'obtenir). **L'administration porte ainsi atteinte aux droits de chaque enseignant de pouvoir à la fois choisir sa mutation et solliciter un temps partiel.**

CETTE CIRCULAIRE EST INACCEPTABLE

Le SNUipp-FSU et le SE-Unsa ne souhaitent pas en rester là et ont sollicité une audience auprès de l'IA, pour lui demander de revenir sur sa décision.

Pour lui montrer le mécontentement général dans notre département, nos deux organisations ont décidé de s'unir et de lancer cette pétition.

Le respect de nos droits, c'est l'affaire de tous !

Alors, dès à présent signez et faites signer la pétition.

Pour cela, vous pouvez le faire sur la pétition électronique http://www.petitions24.net/temps_partiels_73 ou par papier à renvoyer à :

SNUipp-FSU 73 OU SE-Unsa 73 – maison des Syndicats – 77 rue Ambroise Croizat – 73 000 Chambéry

Ou par retour de mail à snu73@snuipp.fr ou 73@se-uns.org

